



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_31-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 juillet 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	7	8

Date de convocation le **5 juillet 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

V_DEL_240711_31

Convention de partenariat entre la Ville et le festival Woodstower

Rapporteure: Madame LAKEHAL

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1998, le festival Woodstower se déroule depuis 2005 au Grand Parc de Vaulx-en-Velin. Au fil des ans, il est devenu un des plus grands festivals de musiques actuelles français. Il est aussi le seul festival de plein air, indépendant, associatif à but non lucratif, à toucher en majorité un public jeune (85% de 18-35 ans) situé dans la Métropole de Lyon (plus de la moitié du public réside sur le territoire métropolitain). Par ailleurs, ce festival se démarque par son engagement historique et fort en matière de développement durable.

Depuis 2019, la ville de Vaulx-en-Velin intensifie le partenariat avec l'association organisatrice, avec pour principaux enjeux :

- politique culturelle : développer des musiques actuelles sur le territoire, contribuer à ce que les habitants s'approprient le festival, en particulier les jeunes et les familles ;
- sûreté urbaine et prévention : renforcer le dialogue à propos de possibles de nuisances sonores pendant la manifestation ;
- attractivité du territoire : renforcer la visibilité de la Ville à l'échelle locale et nationale.

La dernière édition du festival Woodstower qui s'était déroulée du 23 au 27 août 2023 avait du faire face des conditions climatiques extrêmes conjuguant une alerte rouge canicule et une alerte orange orages et pluies. Ces épisodes météorologiques ont eu des conséquences graves pour l'équilibre financier de l'association. Celle-ci a, d'une part restructuré son projet artistique et culturel, d'autre part a demandé l'appui de ses partenaires institutionnels.

Au regard de la contribution du festival Woodstower à l'attractivité de Vaulx-en-Velin, prenant en compte l'engagement de l'association dans le champs de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) qui est facteur d'émancipation culturelle et sociale de la jeunesse vaudaise, la municipalité a accordé à l'association une subvention exceptionnelle de 10 000 euros lors de son conseil municipal du 9 novembre 2023.

La 25ème édition de Woodstower se déroulera du 29 août au 1^{er} septembre 2024. La Ville participera à sa promotion, via des actions de communication, et à son organisation, via la mise à disposition de matériel et de locaux. Avec l'association, elle co-organisera avec les Conseils de quartier, une visite de site pour prévenir d'éventuelles nuisances sonores.

En amont du festival, dans le cadre du Woodstour, le festival sera présent au parc Elsa Triolet le 10 juillet prochain. Elle proposera des activités de pratiques musicales actuelles. L'animation, partie prenante de la programmation d'Activ'été pour la jeunesse, sera co-financée par la Métropole (Quartiers d'été) et la DRAC (Été culturel). La ville co-financera à hauteur de 5000 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame La Maire à signer la convention de partenariat entre l'association Woodstower et la Ville ;
- participer financièrement à hauteur de 5000 € à l'organisation de l'action Woodstour et d'apporter un soutien au festival via les actions de communication, de sensibilisation et de prévention énoncées, ainsi que par les mises à disposition matérielles et mobilières nécessaires à l'organisation du festival.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

S²LO

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_31-DE

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame La Maire à signer la convention de partenariat entre l'association Woodstower et la Ville ;
- de participer financièrement à hauteur de 5000 € à l'organisation de l'action Woodstour et d'apporter un soutien au festival via les actions de communication, de sensibilisation et de prévention énoncées, ainsi que par les mises à disposition matérielles et mobilières nécessaires à l'organisation du festival.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGE , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Audrey WATRELOT , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juillet 2024.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 ENTRE L'ASSOCIATION WOODSTOWER ET LA VILLE DE VAULX-EN-VELIN

ENTRE

La Ville de Vaulx-en-Velin, représentée par sa Maire en exercice Madame Hélène GEOFFROY, agissant en vertu d'une délibération n° _____, domiciliée Place de la Nation 69120 Vaulx-en-Velin

Ci-après dénommée « **La Ville** » d'une part

Et

L'association Woodstower, dont le siège social se situe 3 quai Claude Bernard, 69007 LYON et représentée par Maxime Noly, directeur général,

Ci-après dénommée « **Le festival** » d'autre part,

PREAMBULE

L'association Woodstower a pour but d'organiser des festivals, des concerts, des spectacles et des animations en inscrivant la totalité de ses actions dans le respect des piliers du développement durable.

Créé en 1998, le festival Woodstower se déroule depuis 2005 au Grand Parc Miribel Jonage. La prochaine édition se déroulera du 29 août au 1^{er} septembre 2024.

D'une volonté partagée de renforcer ce partenariat, les échanges et collaborations entre la Ville et le festival se sont intensifiés depuis 2019 avec pour principaux enjeux :

- En matière de politique culturelle et du développement des musiques actuelles sur son territoire, contribuer à un meilleur ancrage du festival à Vaulx-en-Velin et à une meilleure connaissance de son offre à la population, en particulier auprès des jeunes et des familles ;
- Un dialogue renforcé sur les questions de sûreté urbaine et de prévention des nuisances sonores pendant la manifestation ;
- La participation des acteurs du festival aux réflexions sur la démarche attractivité du territoire engagée par la Ville de Vaulx-en-Velin.

La présente convention a pour objectif de recenser l'ensemble des échanges entre la Ville et le festival pour la mise en œuvre de la 25^{ème} édition, et d'acter le partenariat entre les deux parties.

1. Echanges en matière de communication et de visibilité

La Ville apporte son soutien à la promotion du festival Woodstower par :

- La mise à disposition de son réseau d'affichage 2m2 Clear Channel, Decaux et vitrines municipales, soit 30 faces, du 21 août au 3 septembre 2024.
- La diffusion d'affiches A3 et de programmes du festival (fournis par le festival) sur les 51 présentoirs présents dans ses services et équipements municipaux : du 15 juillet jusqu'au 2 septembre.
- La diffusion de son affiche sur les 4 panneaux numériques dès le 7 août, soit quelques jours avant le démarrage du festival
- L'annonce du festival et de sa programmation sur le site internet de la Ville de Vaulx-en-Velin.
- L'annonce du festival et de sa programmation par le relais sur la page Facebook, Instagram et Twitter de la Ville de Vaulx-en-Velin.
- L'annonce du festival et de sa programmation dans la newsletter hebdomadaire de la Ville de Vaulx-en-Velin.
- La présence de deux articles dans « Vaulx-en-Velin le journal », diffusé à 21 300 exemplaires (deux éditions différentes) : en toutes boîtes et sur 55 points de diffusion ville

L'ensemble de ces actions de promotion sont valorisées à hauteur de 300 € + la mise à disposition par la ville de son réseau d'affichage Clear Channel, Decaux et vitrines et présentoirs municipaux.

Le festival rend visible ce soutien par :

- La présence du logo de la Ville sur le site internet du festival
- La présence du logo de la Ville sur le programme du festival imprimé à 10 000 exemplaires
- La présence du logo de la Ville sur le dossier de presse du festival, disponible en version numérique et en 100 exemplaires pour la version print
- La présence du logo de la Ville sur les 2 panneaux « partenaires » visibles à l'entrée du site du festival et son espace professionnel.
- La présence du logo de la Ville dans la newsletter de remerciement envoyée en Septembre et diffusés à 35 000 destinataires

L'ensemble de ces actions de visibilité sont valorisées à hauteur de 4000€.

Tous ces échanges sont réalisés sans aucune contrepartie financière pour l'une ou l'autre partie.

2. Modalités d'organisation du Woodstour

En prémice du festival, l'association Woodstower organise le « Woodstour », un projet itinérant qui vise à dynamiser la vie culturelle des quartiers prioritaires pendant l'été.

Il se déroulera le mercredi 10 juillet 2024 de 16h à 20h, au Parc Elsa Triolet de Vaulx-en-Velin dans le cadre de la programmation estivale « Activ'été », avec l'animation d'ateliers.

L'ensemble de ce projet est budgétisé à hauteur de 12 250€ et porté en direct par l'association.

Elle assurera :

- le portage administratif des demandes de subvention pour le cofinancement du projet (DRAC Eté Culturel, Etat Quartier d'Eté, fondations)
- le lien, la contractualisation et le paiement des intervenants artistiques et prestataires techniques
- la réalisation des supports de communication dédiés au Woodstour : affiches et flyers avec les logos de la Ville.

L'association mobilisera son équipe :

- Pour le travail de coordination et pré-production avec les partenaires et prestataires : la coordinatrice développement durable et médiation, son assistante ainsi que le directeur technique
- Pour la programmation artistique : son programmateur
- Pour la production des ateliers et de la journée Woodstour : trois membres de l'équipe de production, deux bénévoles, et un technicien.

La Ville contribuera à hauteur de 5000€ au projet Woodstour, et participera à son organisation par :

- La mobilisation du personnel mobilisé dans le cadre de « Activ'été »
- La mise à disposition d'espaces extérieurs du parc Elsa Triolet
- La mise à disposition d'un accès électrique

La Ville procédera au règlement par mandat administratif à l'issue du projet et sur présentation d'un compte rendu financier par l'association.

3. Prévention des nuisances sonores

En amont du festival, la Ville accompagnera l'association dans ses démarches de promotion de la manifestation et prévention des nuisances auprès de la population. Pour ce faire, une rencontre avec les Conseils de Quartiers Village et Grappinière sera organisée fin juin – début juillet 2024.

Le festival proposera par ailleurs aux conseillers de quartier une visite du site avant le démarrage de la manifestation.

Par ailleurs, Woodstower, organisateur et responsable de la manifestation, mettra en place plusieurs mesures pour limiter la propagation du son d'une part, et être à l'écoute des remarques des riverains impactés d'autre part :

- Etude technique pour l'implantation des espaces scéniques et l'orientation des sonorisations pour limiter la propagation du son
- Un respect strict de la limitation des niveaux sonores telle que le prévoit la réglementation
- Un effort particulier d'adaptation de la programmation entre 1h et 5h du matin pour limiter les nuisances
- La mise en place d'une ligne téléphonique et d'une adresse mail spécialement dédiées aux plaintes des riverains

4. Mise à disposition mobilière gratuite

La Ville est locataire du centre d'accueil LE PRE situé Chemin de la Bletta à Vaulx-en-Velin.

Elle mettra l'établissement à la disposition du festival du 19 août au 5 septembre 2024 pour l'accueil de ses équipes.

Cette mise à disposition de 18 jours est valorisée à hauteur de 1 031 €

5. Mise à disposition matérielle gratuite

La Ville mettra à la disposition du festival entre le 19 août et le 6 septembre 2024 le matériel suivant :

- 40 tables de 2m
- 150 chaises
- 5 barnums avec lests et bâches

6. Mise à disposition d'invitations et d'accréditations presse

Le festival mettra à la disposition des journalistes de Vaulx-en-Velin Le Journal une accréditation presse par soirée.

Il mettra à la disposition de la Ville 70 invitations (50 invitations espace pro et 20 invitations sèches). La répartition par soirée sera à communiquer à Woodstower 3 semaines avant la date de début du festival.

Cette contrepartie est valorisée à hauteur de 4550€.

7. Assurances

Chacune des parties devra être assurée pour tous les dommages qui pourraient survenir du fait de leur activité, et notamment pour tous les risques liés aux ateliers et à la manifestation elle-même qui auront lieu sur le territoire de la Ville.

8. Dénonciation de la convention

Les deux parties ne peuvent mettre fin à la présente convention qu'en cas de non-respect dûment constaté des obligations de l'autre partie ou en cas d'accord réciproque.

9. Règlement des litiges éventuels

En cas de litige relatif à la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à la compétence des tribunaux de Lyon seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en 3 exemplaires le à Vaulx-en-Velin.

Pour la Ville

Pour le festival

Hélène GEOFFROY
Maire

Maxime NOLY
Directeur Général